

INDEX

SECTION A – DÉFINITIONS

ARTICLE PREMIER : Définitions

SECTION B – OBLIGATIONS DE FOND

ARTICLE 2 : Champ d'application

ARTICLE 3 : Promotion des investissements

ARTICLE 4 : Traitement national

ARTICLE 5 : Traitement de la nation la plus favorisée

ARTICLE 6 : Norme minimale de traitement

ARTICLE 7 : Indemnisation des pertes

ARTICLE 8 : Dirigeants, conseils d'administration et admission du personnel

ARTICLE 9 : Prescriptions de résultats

ARTICLE 10 : Expropriation

ARTICLE 11 : Transferts

ARTICLE 12 : Transparence

ARTICLE 13 : Subrogation

ARTICLE 14 : Mesures fiscales

ARTICLE 15 : Mesures relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises

ARTICLE 16 : Réserves et exceptions

ARTICLE 17 : Exceptions générales

ARTICLE 18 : Refus d'accorder des avantages

SECTION C – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE UN INVESTISSEUR ET LA PARTIE HÔTE

ARTICLE 19 : Objet

ARTICLE 20 : Requête déposée par un investisseur d'une Partie en son nom propre ou au nom d'une entreprise

ARTICLE 21 : Conditions préalables au dépôt d'une requête

ARTICLE 22 : Règles particulières concernant les services financiers